

Maison de services au public de SACLAS



Pour toutes vos
démarches administratives,
une offre de qualité,
de proximité...
SANS VOUS DÉPLACER !

Que propose la MSAP ?

Les Maisons de Services Au Public ont été créées afin de permettre à la population des zones rurales, souvent éloignée des grandes villes, d'avoir un service de proximité pour l'aider dans les démarches administratives quotidiennes et dans l'utilisation de l'outil informatique.

» Les MSAP ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les citoyens.

» De l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les MSAP allient présence humaine et outils numériques.

» Dans le cadre de ses missions, la MSAP de Saclas répond aux demandes du public des villes environnantes dans un périmètre de 20 km.

» Les Maisons de Services Au Public travaillent en étroite collaboration avec les organismes sociaux mais sont aussi disponibles pour vous accompagner dans vos démarches administratives quelles qu'elles soient !





MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

**ACCUEIL DE
PROXIMITÉ**

**INFORMATION ET
ORIENTATION**

**ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ**

**ACCESSIBILITÉ
NUMÉRIQUE**

**SOUTIEN
ADMINISTRATIF**

MISE EN RELATION

Qui sommes nous ?

Portée par la Commune de Saclas en Essonne, la Maison de Services au Public a pour mission de vous accueillir, de vous informer, de vous conseiller et de faciliter vos démarches administratives et sociales.

Pour cela nous nous engageons à délivrer une information de premier niveau à tout usager ayant besoin d'aide.

» Nous vous facilitons la prise de rendez-vous avec les services compétents et nous sommes disponibles pour vous aider à résoudre ou anticiper les difficultés qui peuvent parfois empêcher la réalisation de certains projets.

» Nous sommes ici pour vous accompagner à l'utilisation des services en ligne et des équipements numériques dont vous aurez besoin.

» Nous relayons les grands événements de nos partenaires mais aussi de votre ville susceptibles de vous intéresser par le biais de notre page Facebook consultable à tout moment.

Deux agents formés sont là pour vous épauler dans vos actions que ce soit pour compléter un dossier, effectuer une simulation ou même vous renseigner sur les démarches à suivre auprès de nos partenaires sociaux.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE
OU À VENIR DANS NOS LOCAUX, SANS RENDEZ-VOUS.**

Qui sont nos Partenaires ?



Administrer la retraite du régime général de la Sécurité sociale : la retraite de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services.

www.lassurance retraite.fr



Versement de prestations familiales, du RSA pour les personnes avec pas ou peu de ressources, de la prime d'activité aux travailleurs ayant des revenus modestes, de l'allocation rentrée scolaire.

www.caf.fr



Accompagnement adressé aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de déscolarisation.

La Mission Locale aide dans les démarches relatives à l'emploi et à la formation en vous apportant des solutions afin de concrétiser vos projets professionnels.

www.mission-locale.fr

Qui sont nos Partenaires ?



Acteur majeur du système de soin, la CPAM couvre le droit à la prise en charge de frais de la protection universelle maladie.

www.ameli.fr



Gérer la sécurité sociale des agriculteurs et des salariés du régime agricole ainsi que de leurs familles.

www.msa.fr



Aider les demandeurs d'emploi à réintégrer le marché du travail, à se réorienter ou/et à se former. Versement de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

www.pole-emploi.fr



Veiller à l'établissement de l'assiette, à la mise en œuvre du contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature ainsi qu'à leur recouvrement et à celui des autres recettes publiques.

www.impots.gouv.fr

Qui sont nos Partenaires ?



Informer et orienter les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées.

www.mds.fr

CCAS



Centre Communal d'Action Sociale dont le rôle est d'animer l'action et les activités sociales dans la commune.

Ses domaines d'intervention sont entre autres, les aides légales et facultatives, les aides aux personnes âgées et aux familles en difficulté.

www.mairie-saclas.fr



- Cartes d'identité.
- Passeports.
- Cartes grises.
- Permis de conduire.

www.ants.gouv.fr

Comment pouvons-nous vous aider ?

Nous sommes là pour vous accompagner de diverses façons dans vos démarches auprès de partenaires sociaux mais aussi dans toutes démarches administratives qui vous semblent complexes et pour lesquelles vous souhaiteriez être accompagnés. A titre d'exemples :



- › Edition du relevé de carrière.
- › Simulation de l'âge et du montant de la retraite.
- › Constitution et suivi de dossier de retraite de base et complémentaire.
- › Prise de rendez vous ou demande de renseignements par téléphone.



- › Suivi des remboursements de soins.
- › Impression d'attestations de droits.
- › Suivi des indemnités journalières.
- › Demande de la carte européenne d'assurance maladie.
- › Changement de situation (*naissance, déménagement, nouvelles coordonnées...*).
- › Commande de carte vitale.
- › Déclarer un accident causé par un tiers.
- › Faire une demande de C.M.U.C. (*Couverture Maladie Universelle Complémentaire*) ou d'A.C.S. (*Aide à la Complémentaire Santé*).



- › Pré-demande en ligne (*cartes d'identité, passeports, etc.*).
- › Achat d'un timbre fiscal en ligne.
- › Création du compte A.N.T.S. (*Agence Nationale des Titres Sécurisés*).
- › Suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Comment pouvons-nous vous aider ?



- Mise en relation avec un conseiller de la Mission Locale.
- Informer sur les prestations et les documents à fournir.

CCAS



- Mise en relation avec le personnel ou l'élu en charge de cet établissement public.
- Accueil et information.



- Changement de situation (*nouvelles coordonnées, nouvelle situation familiale ou professionnelle*).
- Aide à l'inscription et à l'actualisation.
- Aide à la consultation des offres et envoi des candidatures.
- Prise de rendez vous ou demande de renseignements par téléphone.
- Aide à la rédaction de C.V et de lettre de motivation.



- Renseignements fiscaux sur les dates d'échéance.
- Déclaration d'impôts en ligne.
- Changement de situation (*nouvelles coordonnées, nouvelle situation familiale ou professionnelle*).

Comment pouvons-nous vous aider ?



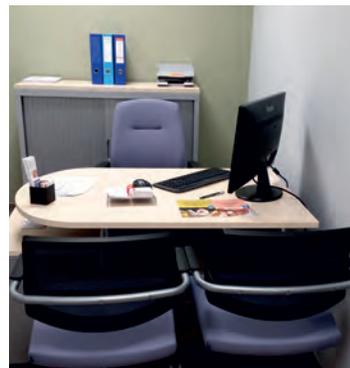
- › Changement de situation en ligne (*naissance, coordonnées, composition du foyer...*).
- › Simulation aux prestations d'aides.
- › Constitution de dossier pour allocations familiales, accueil du jeune enfant, éducation enfant handicapé présence parentale, carte famille nombreuse.
- › Accueil sur rendez-vous.
- › Ateliers numériques.



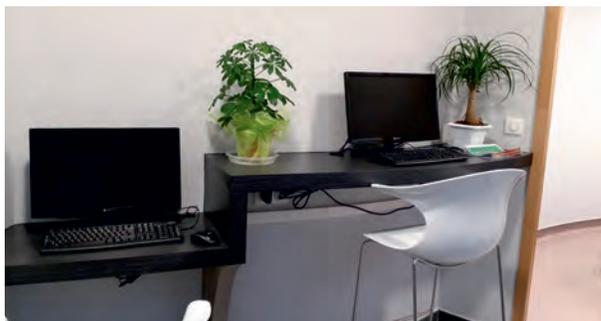
- › Suivi de vos paiements et décomptes santé.
- › Visualisation de vos derniers paiements de prestations familiales et/ou logement.
- › Consultation de vos paiements de pension d'invalidité.
- › Suivi en temps réel du paiement de votre retraite.
- › Consultation des franchises médicales retenues sur vos remboursements santé.

Nous sommes également à votre disposition pour vous accompagner dans toutes autres démarches administratives pour lesquelles vous avez besoin d'aide :

- › Utilisation d'outils en ligne.
- › Aide à la constitution d'un dossier.
- › Mise en relation avec un organisme public.
- › Accueil et information.



« C'est rassurant de pouvoir s'appuyer sur leurs compétences et leurs équipements nous facilitent la vie »





Yves GAUCHER
Maire de Saclas

« Je n'apprendrai à personne que les administrations et les services publics s'éloignent de nos administrés pour se concentrer à Evry, Corbeil ou autres villes importantes, ce qui, dit en passant, est le contraire de la décentralisation promue officiellement.

En effet, les gouvernements successifs, pour réduire le déficit, ont fait des coupes sombres dans les effectifs des fonctionnaires.

De plus, actuellement, on annonce la dématérialisation de la plupart des procédures administratives. Il y a bien là de quoi déstabiliser les personnes peu expertes en informatique.

C'est pourquoi afin de renforcer l'accueil en mairie et pallier à ces problèmes j'ai saisi la proposition de la préfecture de créer une Maison de Services au Public destinée à aider les particuliers dans leurs démarches, administratives et sociales, avec un équipement informatique à disposition, un appareil pour cartes d'identité ou autres documents.

Deux personnes sont à votre disposition et ces nouveaux services sont accessibles à toutes les communes dans un rayon de 20 kilomètres autour de Saclas car l'état et nos partenaires participent aux frais de personnel et de fonctionnement.

Venez nombreux dans notre nouvelle Mairie. »

Pour que mon déplacement soit efficace :

Pour le dossier d'Assurance Retraite

- ✓ Mon n° de sécurité sociale
- ✓ Une adresse mail et son mot de passe
- ✓ Livret de Famille
- ✓ Attestation d'invalidité (s'il y a lieu)

Pour le dossier Allocations Familiales

- ✓ Mon n° d'allocataire
- ✓ Mon code confidentiel à 8 chiffres
- ✓ Mes 3 derniers bulletins de salaire
- ✓ Mon dernier avis d'imposition

Pour le dossier Pôle Emploi

- ✓ Mon n° d'identifiant
- ✓ Mon mot de passe
- ✓ Mon CV papier ou sur clé USB
- ✓ Un RIB
- ✓ Mon n° de sécurité sociale



**Documents à
emporter pour
la M.S.A.P**

Pour que mon déplacement soit efficace :



**Documents à
emporter pour
la M.S.A.P**

Pour le dossier de la Mission Locale

- ✓ Mon CV
- ✓ Ma carte d'identité
- ✓ Ma carte vitale

Pour le dossier de la Mutualité Solidaire Agricole

- ✓ Ma carte vitale
- ✓ Une adresse mail valide

Pour vos demandes de titres dématérialisés

- ✓ Ma carte d'identité
- ✓ Mon livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Un formulaire CERFA
- ✓ Une photo

Pour le dossier d'Assurance Maladie

- ✓ Mon n° de sécurité sociale
- ✓ Une adresse mail valide
- ✓ Mon code confidentiel

- » Un espace multimédia équipé de deux ordinateurs et d'une imprimante/scanner est à votre disposition pour vos démarches en autonomie.
- » Vous pourrez également, si vous le désirez, être reçu en toute confidentialité dans nos bureaux.

CONFIDENTIEL



Horaires d'ouverture :

- **Lundi** de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- **Mardi** de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
(après-midi sur rendez-vous)
- **Mercredi** de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- **Jedi** de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
(après-midi sur rendez-vous)
- **Vendredi** de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h
- **Samedi** de 8 h à 12 h

 19, rue de la Mairie - 91690 SACLAS *(Parking à proximité)*

 01 69 58 88 00

 msap@mairie-saclas.fr

 @msapsaclas

